

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2024**

**DELIBERATION N°24/123**

---

**Avenant n°4 à la Convention opérationnelle  
entre la Commune de Livron-sur-Drôme,  
la Communauté de Communes du Val de Drôme et l'EPORA,  
Site Drôme Fruit (26A005)**

---

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes ;

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025 approuvé par la délibération n°21/029 du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2021 ;
- VU la Délibération n°23-093 du Conseil d'Administration du 28 juin 2023 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général ;
- VU la Délibération n°23-092 du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2023 relative aux nouveaux modèles types de Conventions de Veille et de Stratégie Foncière, des Conventions Opérationnelles et des Conventions d'Etudes à la suite de l'approbation du PPI 2021-2025 et des modalités de présentation et d'approbation desdites conventions ;
- VU la Délibération n°21-030 du Conseil d'Administration du 5 mars 2021 portant modalités de gestion du fonds de minoration et des participations aux études ;
- VU la Convention opérationnelle entre la Commune de Livron-sur-Drôme, la Communauté de Communes du Val de Drôme et l'EPORA, relative au Site Drôme Fruit, approuvée par délibération N°15/323 du Conseil d'Administration du 20 novembre 2015, signée le 1<sup>er</sup> avril 2016 ; l'Avenant N°1 approuvé par délibération N°19/016 du Conseil d'Administration du 13 mars 2019, signé le 30 avril 2019 ; l'Avenant N°2 approuvé par délibération N°21/048 du Conseil d'Administration du 05 mars 2021, signé le 1<sup>er</sup> avril 2021 ; l'Avenant N°3 approuvé par délibération N°23/180 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2023, signé le 21 février 2024 ;
- VU la présentation de la Directrice Générale.

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte de la prorogation de 12 mois de la durée de la convention pour permettre de finir les travaux de dépollution sous dalle.
- ✓ Approuve le principe d'un avenant N°4 à la Convention opérationnelle à conclure entre la Commune de Livron-sur-Drôme, la Communauté de Communes du Val de Drôme et l'EPORA, relatif au site Drôme Fruit, modifiant :
  - *La durée de la convention*
- ✓ Mandate la Directrice Générale à l'effet de :
  - Finaliser sur les bases retenues le texte de l'avenant,
  - Signer cet avenant et mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La Directrice Générale

Le Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:  
**Florence HILAIRE**  
EBC60336457847D...  
Florence HILAIRE

Signé par :  
**VERCHERE Patrice**  
BDF109246CCC445...  
Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône,  
par délégation,  
la Secrétaire Générale Adjointe pour les affaires régionales

9/12/2024

Signé par :  
**Michèle LU GRAND**  
4DF3FB03BCBE4BB...  
Michèle LU GRAND